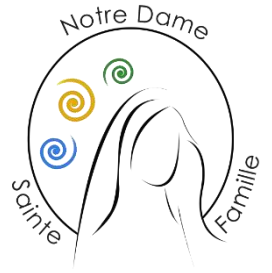


CHARTRE D'USAGE INFORMATIQUE



Les règles et obligations ci-dessous énoncées sont une annexe du règlement intérieur et du règlement des élèves et s'appliquent à toute personne dénommée « l'utilisateur » : **élève, professeur, personnel de droit privé, bénévole, membre de l'association, intervenant extérieur**, utilisant les ordinateurs, le réseau, le serveur informatique.

Tous les utilisateurs inscrits peuvent bénéficier d'un accès aux ressources et services multimédias de l'établissement après acceptation de cette Charte. Pour les mineurs, la signature de la charte est subordonnée à l'accord des parents ou du représentant légal.

L'utilisateur s'engage à respecter la législation en vigueur, et l'établissement est tenu d'en faire cesser toute violation.

La charte est signée entre l'Etablissement Notre Dame - Sainte Famille et l'utilisateur.

Rappel :

La fourniture de services liés aux technologies de l'information et de la communication ne peut répondre qu'à un objectif pédagogique et éducatif.

L'établissement s'engage à préparer les utilisateurs, les conseiller et les assister dans leur utilisation des services proposés.

La quantité et la facilité de circulation des informations et des contenus sur Internet ne doivent pas faire oublier la nécessité de respecter la législation. Internet, les réseaux et les services de communication en ligne ne sont pas des zones de non-droit.

Outre l'atteinte aux valeurs fondamentales, et le non-respect du règlement intérieur de l'établissement, les utilisateurs doivent garder à l'esprit que sont interdits et pénalement sanctionnés :

- Le non-respect des droits de la personne :
 - L'atteinte à la vie privée d'autrui et l'utilisation des données personnelles d'une autre personne sans autorisation
 - la publication de photographie sans avoir obtenu l'autorisation écrite de la personne représentée ou de son représentant légal si elle est mineure.
 - Le racisme, la diffamation et l'injure

Cette charte (et ce point en particulier) s'applique à tous les réseaux sociaux privés ou non, y compris aux discussions type WhatsApp. Tout manquement porté à la connaissance de Notre Dame - Sainte Famille sera l'objet de sanctions qui peut aller jusqu'au conseil de discipline.

- L'utilisation d'une œuvre sans autorisation de son auteur (par exemple : un morceau de musique, une photographie, un livre, un site web)
- L'utilisation d'un objet soumis aux droits voisins sans autorisation de son titulaire (interprétation d'un artiste-interprète, enregistrement d'un producteur, émission de télévision)
- L'utilisation d'un logiciel sans l'autorisation de son auteur
- La contrefaçon d'une marque
- L'incitation à la consommation de substances interdites
- La provocation de mineurs à commettre des actes illicites ou dangereux, le fait de favoriser la corruption d'un mineur, l'exploitation à caractère pornographique de l'image d'un mineur, la diffusion de messages à caractère violent ou pornographique susceptibles d'être perçus par un mineur
- La provocation aux crimes et délits et la provocation au suicide, la provocation à la discrimination, à la haine notamment raciale, ou à la violence
- L'apologie de tous les crimes, notamment meurtre, viol, crime de guerre et crime contre l'humanité ; la négation de crimes contre l'humanité
- le non-respect des bonnes mœurs, des valeurs démocratiques et du principe de neutralité du service public
- le non-respect de la loi informatique et libertés (traitement automatisé de données nominatives)

L'établissement offre à l'utilisateur les services suivants

- Internet-Filtrage internet (blocage de sites non souhaités)
- Ecole directe (Aplim).
- PearlTrees
- Site internet de l'établissement
- Logiciels spécifiques mis à la disposition de l'utilisateur avec respect des conditions d'utilisation
- Logiciel d'encadrement, de surveillance et d'interaction.
- Un compte Office 365 en ligne destiné exclusivement aux lycéens et enseignants (aux collégiens dans le cas d'une période de mise à distance sur décision du chef d'établissement).
- E-sidoc (CDI numérique)
- Wifi de l'établissement (pour les personnels et les lycéens) : un code personnel, changé toutes les 7 ou 8 semaines, utilisable sur un seul appareil.

L'accessibilité aux services peut se faire depuis l'établissement, depuis un accès individuel à partir de toute machine connectée à Internet.

- L'accès aux ressources du Web a pour objet exclusif des recherches dans le cadre d'activités pédagogiques.
- Les utilisateurs mineurs ne peuvent mener ces recherches qu'en présence d'un adulte responsable.
- Aucun système de filtrage n'étant parfait, l'établissement ne peut être tenu responsable de la non-validité des documents consultés.
- L'établissement s'oblige à prévenir ou à faire cesser toute violation des droits d'un tiers, le cas échéant en retirant les informations litigieuses ou en en rendant l'accès impossible, dès lors qu'il aura eu effectivement connaissance de leur caractère illicite.

- Ceci n'est possible que dans le cadre des services dont l'établissement contrôle le contenu, nous ne pourrions pas retirer les informations publiées sur des services tiers sur internet.
- L'établissement n'exerce aucune surveillance ni aucun contrôle sur les messages envoyés et reçus dans le cadre de la messagerie électronique sur internet. Il ne pourra, de ce fait, être tenu pour responsable des messages échangés.
- L'établissement se réserve la possibilité de contrôler les sites visités par les usagers pour leur éviter d'accéder à des sites illicites ou interdits aux mineurs, et de vérifier que l'utilisation des Services reste conforme aux objectifs pédagogiques.
- L'établissement peut également, pour des raisons techniques, analyser et contrôler l'utilisation des Services. Il se réserve, dans ce cadre, le droit de recueillir et de conserver les informations nécessaires à la bonne marche du système.

Engagement de l'utilisateur

- **Identifiant et mot de passe sont strictement personnels et confidentiels. Leur usage ne peut en aucun cas être concédé à une autre personne à quelques titres que ce soit.**
- **L'utilisateur s'engage à ne pas utiliser de pseudo.**
- **L'utilisateur en est responsable et s'engage à ne pas les divulguer et à ne pas s'approprier ceux d'un autre utilisateur.**
- Il devra systématiquement se déconnecter après chaque utilisation.
- L'utilisateur s'engage à n'utiliser les services, et notamment les listes d'adresses, que pour un objectif pédagogique et éducatif dans le cadre des activités liées à l'établissement. Il s'engage en particulier à ne pas stocker, émettre ou faire suivre des documents à caractère violent, pornographique, diffamatoire ou injurieux. Il s'engage à ne pas procéder à du harcèlement.
- Il accepte un contrôle à posteriori de l'utilisation de sa messagerie professionnelle, qui ne pourra porter que sur des indications générales (fréquence, volume, taille des messages, format des pièces jointes ...) sans qu'il y ait aucun contrôle sur le contenu des messages échangés.
- Ce contrôle pourra être demandé par le Chef d'établissement à la société qui s'occupe de l'informatique au lycée, à n'importe quel moment de l'année scolaire.
- L'utilisateur s'engage à respecter la législation en vigueur (notamment lois relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, respect des bonnes mœurs et des valeurs démocratiques, propriété littéraire et artistique...).
- Il s'interdit à l'occasion du service proposé par l'établissement de faire de la publicité sur des produits ou services du commerce.
- L'utilisateur s'engage à ne pas perturber volontairement le fonctionnement du service et notamment à ne pas :
 - **Masquer sa propre identité ou s'approprier le mot de passe du compte d'autrui.**
 - Altérer les données ou accéder à des informations appartenant à d'autres utilisateurs du réseau sans leur autorisation
 - Interrompre le fonctionnement normal du réseau ou d'un des systèmes connectés au réseau
 - Se connecter ou d'essayer de se connecter sur un site sans y être autorisé
 - Porter atteinte à l'image et à la réputation de l'établissement
 - Se livrer à toute forme de cyber harcèlement à l'encontre des personnes
 - Se livrer à toutes formes de dénigrement, parodie, et insultes vis-à-vis des personnes
 - Détourner des contenus

- Procéder ou utiliser des téléchargements illégaux
 - Porter atteinte à l'intégrité d'un utilisateur ou à sa sensibilité, notamment par l'intermédiaire de messages, textes ou images provocants
 - Modifier ou détruire des informations sur un des systèmes connectés au réseau
 - Utiliser des programmes destinés à contourner la sécurité ou saturer les ressources
 - Introduire des programmes nuisibles (virus ou autre)
 - Modifier sans autorisation la configuration des machines
 - L'utilisateur s'engage à ne pas perturber volontairement le fonctionnement des services, et notamment à ne pas utiliser de programmes destinés à contourner la sécurité, ne pas introduire de programmes nuisibles (virus ou autres), ne pas modifier sans autorisation la configuration des machines.
 - L'utilisateur s'engage à n'effectuer aucune copie illicite de logiciels commerciaux.
- L'utilisateur s'engage à informer l'établissement de toute perte, anomalie ou tentative de violation de ses codes d'accès personnels
 - L'utilisateur accepte que l'établissement dispose des informations nécessaires pour faire fonctionner le réseau et prenne toutes mesures urgentes pour stopper la perturbation éventuelle de ses Services, y compris en stopper l'accès en cas d'utilisation excessive ou non conforme à son objectif pédagogique et éducatif.
 - Le droit d'accès aux services est temporaire, par signature de la charte. Il disparaît dès que l'utilisateur ne fait plus partie de l'établissement.
 - L'utilisateur ne doit pas effectuer des activités accaparant les ressources informatiques et pénalisant la communauté (impression de gros documents, stockage de gros fichiers, encombrement des boîtes aux lettres électroniques...)
 - Un site Web consultable seulement en Intranet est soumis aux mêmes règles que s'il était publié sur Internet, L'Etablissement se réserve le droit de contrôler le contenu de toute page Web hébergée sur ses serveurs en vue de s'assurer du respect des conditions d'utilisation des services énoncés par la présente Charte.
 - L'établissement s'efforce dans la mesure du possible de maintenir accessible les services qu'il propose de manière permanente, mais n'est tenu à aucune obligation d'y parvenir.
 - L'établissement peut donc interrompre l'accès, notamment pour des raisons de maintenance et de mise à niveau, ou pour toutes autres raisons, notamment techniques, sans que celui-ci puisse être tenu pour responsable des conséquences de ces interruptions aussi bien pour l'utilisateur que pour tous tiers.

Le non-respect des principes établis ou rappelés par la Charte pourra donner lieu à une limitation ou une suppression de l'accès aux services, à des sanctions disciplinaires prévues dans les règlements en vigueur de l'Education Nationale et de l'Etablissement, à des sanctions pénales prévues par les lois en vigueur.

Ce règlement ne peut tout détailler de manière exhaustive mais dans tous les cas de figure, c'est l'esprit du projet d'établissement qui s'impose ainsi que les règles élémentaires d'éducation, de courtoisie et de bon sens.

*Signer **électroniquement** une telle charte signifie toute l'adhésion de celui qui la signe à tous les points cités ainsi que l'esprit de ladite Charte.*